


République Française Département de la Mayenne Commune de VAIGES 53480 	DEL n°2023_082
Nombre de membres du Conseil Municipal 15 Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres qui assistaient à la séance : 12 Pouvoirs : 0	Objet : Services Périscolaires tarifs nouveaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 31 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 aout, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de Vaiges, légalement convoqués le 24 aout 2023, se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE, Maire.

Présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LOINARD Mickaël, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absentes excusées: LEGUEDE Nathalie, MENARD Jeanine.

Pouvoirs: néant.

Secrétaire de séance: JUDON Patrice.

Affaires scolaires

Services Périscolaires : tarifs nouveaux

A l'issue d'une année scolaire de mise en pratique du Portail Familles (ABELIUM), permettant la gestion des présences, absences, et de la facturation des services périscolaires, de nouveaux tarifs doivent être créés et ajoutés à ceux existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de compléter le tableau des Tarifs des Services communaux (voté par délibération n° 2022-12-01-12) en votant les nouveaux tarifs présentés ci-dessous,
- dit que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2023.

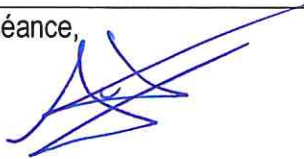

SERVICES PERISCOLAIRES – Tarifs complémentaires applicables au 01/09/2023		
Tarifs (Pénalités)	Présence à l'Accueil Périscolaire sans réservation matin	5,00 €
	Présence à l'Accueil Périscolaire sans réservation soir	5,00 €
	Présence aux services périscolaires sans inscription sur le Portail Familles des Coëvrons	17,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE et valide le document présenté.

- dit que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Secrétaire de séance,  JUDON Patrice	Pour extrait certifié conforme, Le Maire,  LEFEUVRE Régis
--	--

